

France Télécom attaque une fois encore Telecom Italia

Depuis l'ouverture du marché des télécoms pour le grand public, France Télécom doit subir les assauts de la concurrence. Si l'opérateur historique ne peut empêcher le transfert de ses abonnés fixe vers des opérateurs alternatifs, il n'entend pas pour autant laisser la porte grande ouverte.

Surtout, France Télécom refuse certaines pratiques de ses concurrents. Et notamment Telecom Italia. Il faut dire que le groupe italien utilise une stratégie très agressive: démarchage à domicile, argumentaire rôdé contre France Télécom, pression sur les abonnés. Pire, les démarcheurs entretiendraient la confusion entre les deux opérateurs. Telecom Italia est ainsi appelé 'Telecom', ce qui laisserait entendre France Télécom. Par ailleurs, de simples avis de passage se transforment en signatures de contrats. Des méthodes qui poussent l'opérateur historique à attaquer une fois de plus Telecom Italia. Selon *La Tribune*, le groupe français vient d'assigner la filiale française de l'italien et trois sociétés de service qui commercialisent ses offres, devant le tribunal de commerce de Paris. Il réclame 2 millions d'euros de dommages et intérêts. En juillet dernier, une procédure similaire a eu lieu à Nantes où Telecom Italia a été condamné. Les plaintes de consommateurs se multiplient selon la direction de la concurrence. Mais selon Telecom Italia, les méthodes ont changé permettant plus de transparence et de souplesse. L'opérateur a ainsi décidé d'envoyer systématiquement à ses clients une lettre de bienvenue pour leur permettre, le cas échéant, de se rétracter avant l'activation du service. Les intermédiaires peu scrupuleux ont été écartés. Mais ce n'est suffisant pour France Télécom.